



Brevet d'Entraîneur de Football en apprentissage

Titre à finalité professionnelle de niveau 5 inscrit au RNCP - code NSF 335
(arrêté du 4 août 2023 publié au Journal officiel du 1er septembre 2023)



BEF EN APPRENTISSAGE - CALENDRIER DE FORMATION (sous réserves de modification)

	Site de Castelmaurou
Test de sélection	03 et 04 juin 2024
Positionnement	08 et 09 juillet 2024
Semaines de formation	Semaine 1 : Du 26 au 30 août 2024 Semaine 2 : Du 07 au 11 octobre 2024 Semaine 3 : Du 25 au 29 novembre 2024 Semaine 4 : Du 13 au 17 janvier 2025 Semaine 5 : Du 03 au 07 mars 2025 Semaine 6 : Du 07 au 11 avril 2025 Modules complémentaires (96h) : à définir lors du positionnement. Certifications générales : Du 19 au 21 mai 2025 Rattrapages : 10 et 11 juin 2025
Coût pédagogique	Tarif des frais pédagogiques de la formation en apprentissage : 5 800 € (sous réserve de modification) La totalité des frais pédagogiques de la formation sont pris en charge par l'AFDAS, OPCO de la branche Sport. <u>Coût Contrat Apprentissage :</u> L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge et du nombre d'année d'exécution de son contrat. Pour accéder au simulateur de calcul de rémunération, rendez-vous sur le site : http://www.alternance.emploi.gouv.fr <i>NB : toute personne convoquée aux tests de sélection, quel que soit le résultat de ces derniers, sera redevable de la somme de 50 € de frais d'inscription (voir règlement de la formation)</i>
Lieu de la formation	Centre Régional du Football (CRF) 1 route de Cépet 31180 Castelmaurou
Hébergement et restauration (sous réserves de modifications tarifaires)	Restauration et hébergement au CRF : <ul style="list-style-type: none">- Pension complète (petit déjeuner, déjeuner, dîner, nuit) : 67€- Déjeuner : 15€

LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

1 Route de Cépet – 31180 Castelmaurou

Mail : formation@occitanie.fff.fr – Web : <https://occitanie.fff.fr>

Siret n°776 945 750 000 37 Code NAF : 93 12 Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 733 100 120 31 auprès du préfet de la région